

GROUPE FLO

PARIS

Communiqué de presse Groupe Flo – Le 23 décembre 2014

Groupe Flo a signé ce jour un accord avec ses banques

* *

Groupe Flo a conclu avec son pool bancaire un accord sur le réaménagement de sa dette financière, lui permettant de disposer des moyens financiers nécessaires à la mise en place de son nouveau plan stratégique.

La dette financière était principalement constituée d'un crédit syndiqué d'un montant initial de 120 M€, composé d'un prêt senior à terme de 70 M€, à échéance octobre 2017, et d'un crédit revolving de 50 M€, à échéance octobre 2018.

L'accord a été obtenu sans modification des marges applicables aux crédits et avec le soutien de son actionnaire de contrôle Financière Flo. Il comprend notamment :

- une dispense d'obligation de respecter les ratios financiers de Groupe Flo au 31 décembre 2014 (ratio de « Leverage¹ » et ratio de « Couverture des frais financiers² »),
- le réaménagement de ces deux ratios financiers, ainsi que l'ajout d'un niveau de liquidité consolidée minimum³,
- l'absence de distribution de dividendes en 2015 et 2016, puis la possibilité de distribuer des dividendes pour les exercices suivants à hauteur d'un maximum de 30% des bénéfices nets consolidés sauf à atteindre un ratio de « Leverage » inférieur ou égal à 1,25,
- la réduction du crédit revolving de 50 M€ à 30 M€ et l'octroi d'une nouvelle ligne de crédit d'investissements de 20 M€, amortissable et à échéance octobre 2018.

Ce réaménagement aura un coût, non récurrent, sur l'exercice 2014.

Vincent Lemaître, Directeur Général de Groupe Flo, déclare : « Cet accord confirme l'engagement de l'ensemble des intervenants de notre pool bancaire à nos côtés et le soutien apporté à notre nouveau plan stratégique qui permettra à Groupe Flo de retrouver le chemin de la croissance et de la rentabilité »

* *

Contacts

Analystes / Investisseurs

Image Sept

Laurent Poinot

Tel. : +33 (0) 1 53 70 74 77

lpoinot@image7.fr

Presse

Image Sept

Caroline Simon

Tel. : +33 (0) 1 53 70 74 65

caroline.simon@image7.fr

¹ *Leverage : Dette financière nette / EBITDA*

² *Couverture des frais financiers : Résultat opérationnel courant / Frais financiers nets*

³ *Montant de la trésorerie consolidée, majorée de l'engagement disponible au titre du crédit revolving*